



**AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07**

**RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES  
DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

**QU'** à la séance ordinaire du 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025, tenue à 20h, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2025-07** intitulé :

**« RÈGLEMENT 2025-07 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES  
DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX »**

**QUE** toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI  
2025.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cédric Lauzon".

Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### AVIS DE PROMULGATION

- RÈGLEMENT 2025-07 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS  
BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX -

Règlement 2025-07

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 14<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2025, entre 9 h et 11 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2025.



---

Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier